

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE LA ROQUE-ESCLAPON

ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 4 mars au jeudi 4 avril 2024

Dossier E23000068/83 : Modification de droit commun n°1 du Plan
Local d'Urbanisme de la commune de la Roque-Esclapon

Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur

Conforme à l'article R 123-19 du code de l'environnement

Commissaire Enquêteur
Christian CARMAGNOLLE
83600 Fréjus

Peu de visiteurs durant les permanences, de nombreuses connexions sur le site dématérialisé mais, in fine, très peu d'observations écrites...

Alors que les obligations légales de publicité et d'information du public ont été respectées, au total, seulement six personnes sont venues durant les trois permanences.

A contrario, sur la base des données statistiques fournies par l'éditeur du site dématérialisé, cinq cents « visiteurs uniques » ont consulté le site et cent quatre-vingts téléchargements ont été effectués, ce qui peut sembler beaucoup compte tenu des deux cent quarante-huit habitants recensés sur la commune selon la source INSEE de février 2024, mais illustre une information correcte et un intérêt du public.

Sous toutes les réserves d'usage concernant les chiffres considérés, il demeure que le total des trois observations inscrites sur le registre papier et des quatre inscrites sur le site dématérialisé est faible.

Rappelons que lors de la mise en place du PLU en 2019, seulement neuf observations avaient été inscrites, onze correspondances reçues et une observation enregistrée sur le site dématérialisé.

... qui, de plus, ne sont pas directement liées au projet de modification de droit commune n° 1 du PLU !

Toutes les observations inscrites traitent des sujets de modification de zonage sans rapport direct avec les modifications objet de la procédure.

Pour ma part, j'anticipais qu'à minima, les personnes concernées par les modifications de zonage du PLU sur les zones UCr du quartier la Ferrage et celles concernées par les modifications sur les emplacements réservés viennent s'exprimer.

Il semble que le projet dont le public a largement pris connaissance ne suscitait pas d'observations particulières, notamment des personnes « physiques » directement concernées.

Les Personnes Publiques Associées ont, pour leur part, apporté un certain nombre d'avis détaillés dans le rapport

...dont les plus notables concernent celles émanant de la Chambre d'Agriculture Var et de la DDTM.

La mairie a répondu en tenant compte de la réglementation concernant les modalités de modifications de zonage souhaitées par le public...

... et je partage cette position à la fois fondée sur le plan légal et ouverte au point de vue de l'écoute des souhaits exprimés, à charge pour les personnes concernées de bien préparer leurs dossiers en vue de convaincre, le temps venu, les décisionnaires du bien fondé de leurs demandes...

...s'est montrée favorable aux avis de la DDTM et à un avis de la Chambre d'agriculture...

...et je partage ces positions qui expriment un principe de précaution (zones d'écoulement pluviales, eaux de vidange) et un souci de conformité (nomenclature des destinations), de la part de la commune...

...mais n'a pas suivi l'avis de la Chambre agricole sur la destination des cultures et les espaces réservés.

...ce qui me semble cohérent avec le souhait de la commune de préserver son développement économique et plus particulièrement une des activités spécifique aux lieux qu'est le vol libre.

Je note que cette politique est conforme à l'axe 1 du PADD et au PLU de 2019.

En conclusion, je suis favorable au projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Roque Esclapon et laisse le soin à la commune de traduire dans son nouveau règlement les modifications énoncées dans sa lettre de réponse du 18 avril 2024.

Fait à Fréjus, le 27 avril 2024



Christian Carmagnolle
Commissaire Enquêteur